

Inscription 100% dématérialisée

A partir du 01/04/2026 l'inscription est entièrement dématérialisée, à savoir inscription en ligne et règlement des adhésions en ligne.

Le règlement des cotisations en ligne obéit à des règles de sécurité transactionnelles que notre site internet ne supporte pas.

Pour respecter ces règles de sécurité ainsi que la RGPD (protection des données personnelles), FCC passera par le site HelloAsso

HelloAsso, c'est quoi?

C'est une plateforme qui permet, en particulier, de créer des bulletins d'adhésion lesquels sont entièrement modifiables par une association comme FCC

<https://www.helloasso.com>

Aucun coût financier n'est à supporter par FCC: plateforme 100% gratuite.

Le financement est supporté par les dons des particuliers qui souscrivent une adhésion, une inscription à une manifestation, etc...: ces dons permettent de faire vivre HelloAsso et ses 180 salariés basés à Bègles.

Ce don est proposé par HelloAsso juste avant le paiement des cotisations et est **ENTIEREMENT modifiable par le futur adhérent à la baisse comme à la hausse, le futur adhérent pouvant même choisir un don de 0€.**

Les avantages-inconvénients des inscriptions via HelloAsso pour les adhérents

Les avantages:

- Inscription et règlement de l'adhésion via internet
- L'autorisation parentale ou le certificat médical est téléversable lors de l'inscription
- La facture de l'adhésion est téléchargeable dans le compte adhérent d'HelloAsso

Les inconvénients:

- Nécessité d'avoir un accès internet et une carte bancaire